

Exposition au CDI

"Femmes dans la société"

du 11 au 28 septembre 2023

Les **droits des femmes** ont beaucoup évolué au fil des siècles et des années. De nombreuses difficultés ont été reconnues et des inégalités réparées.

Mais, pour autant, la situation est-elle toujours juste lorsqu'on est une femme aujourd'hui en France ?

Ou bien les femmes ont-elles toujours des raisons de se battre ?

Réalisation : Instants Mobiles - 2010

Copyright : © Instants Mobiles, MMVI

Sommaire :

- Un sexisme ambiant ?
- Femmes et vie politique
- Femmes et monde du travail
- Femmes et enseignement
- Femmes et vie de couple
- Les femmes et leur corps
- Les mouvements féministes à la fin du 20e siècle
- Figures du féminisme
- Les recours, les associations

Un sexisme ambient ?

2/2

DE NOMBREUX STÉRÉOTYPES

sont toujours présents dans le société. Même si les choses évoluent, le publicité, les manuels scolaires, les albums pour enfants, les religions, les jeux vidéo, par exemple, véhiculent encore souvent des stéréotypes traditionnellement dévolus à chacun des parents. Du plus, ce la femme est toujours associée avec toute sorte de stéréotype. Les garçons et des filles contribue aussi à reproduire certains codes existants aux filles en laissant les préjugés, accroissant de mariage et de carrière, aux garçons les postes, les postes de visibilité ou de compétition, armes factices,...



LES AVANCÉES

On dit bien de l'époque de la Code civil napoléonien (1804) consacrer le principe de la femme mariée, qui elle tout sous la dépendance de son mari. Cette époque n'a pourtant été dépassée qu'en 1958. Depuis, cette date également les femmes ont le droit d'avoir un passeport.

La Constitution de 1958 reconnaît le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Depuis 1963 les femmes peuvent devenir salariées et exercer un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari. Depuis 2002 la mère peut transmettre son nom de famille.

LA CRAINTE D'UNE RÉGRESSION

Les jeunes filles d'aujourd'hui, nées avec beaucoup de droits depuis au jure de l'égalité et de droits, peuvent avoir tendance à considérer que le combat est fini. Or de nombreuses injustices sont toujours présentes, des discriminations les changements les multiples et certains droits acquis sont en danger. Différents événements de la vie, comme l'arrivée du premier enfant ou une promotion professionnelle, rappellent également combien les rôles sont liés à l'existence. Aujourd'hui un obstacle se en France par rapport aux autres pays, les femmes n'ont en général pas un comportement très masculin et n'arrivent pas se considérer comme "homme".

Violence sexuelle le combat continue, même si les progrès ne sont pas partout les mêmes. En Inde on lutte contre l'héritage des filles (à négliger les rituels) ou l'héritage contre la légalisation, au Koweït pour le droit de vote des femmes, en Afghanistan pour la survie.

La féminisation du langage.

Le premier français écrit féminin fut l'été 1780, y compris l'usage de masculin comme féminin se trouve l'usage en français. Les progrès de 1880 permettent la féminisation des noms de métiers, de professions et de fonctions. En 1975, l'usage des gouvernements français féminisation à être appelé Madame le Ministre, avant l'ère de l'Assemblée Nationale.

Madame ou mademoiselle ?

Depuis les Français utilisent une femme à l'adresse à l'adresse "mademoiselle" si elle n'est pas mariée. C'est la femme qui choisit l'adresse de la lettre.



Femmes dans la société

Femmes et leur corps

7/2

LA CONTRACEPTION

La maîtrise de la fécondité va libérer les femmes de nombreuses contraintes sociales. La maîtrise devient un choix, non plus un problème. L'usage de la pilule devient autorisé en 1957 avec la loi Néel, qui libérait la contraception. Une loi de 1974 autorise le remboursement de la contraception. Depuis 2001, l'autorisation parentale est supprimée pour la prescription de contraceptifs aux mineures. Depuis 2000 la "pilule du lendemain", un contraceptif utilisé en cas d'urgence, est en vente libre en pharmacie.



LE DROIT A L'AVORTEMENT

Il a été l'objet de débats houleux depuis les années 1970. En 1975 la loi Veil favorise en France. En 1982 une loi en autorise le remboursement. Mais de nombreux groupes se mobilisent toujours contre, à tel point qu'en 1993 la loi Neuwirth crée le délai d'attente à l'IVG. En 2000 l'attente préalable

obligatoire est supprimé pour les femmes majeures, en 2001 le délai pour l'IVG passe de 10 à 12 semaines. Aujourd'hui les États maintiennent ce droit. De moins en moins d'embouteillages protègent l'IVG, les délais d'attente s'allongent en le délai les par devient dépassé, ce qui oblige parfois les femmes à aller se faire avorter à l'étranger. Pour une raison qu'on n'arrive pas à bien saisir, on pratique encore aujourd'hui 300 000 IVG chaque année (pour plus de 600 000 naissances), et le chiffre n'a pas baissé spectaculairement avec une meilleure information sur la contraception.



LE VIOL

Depuis une loi de 1980 cet acte est qualifié en crime, jugé aux Assises et passible de prison, il a fait l'objet d'une nouvelle définition dans le Code pénal en concerne désormais tout acte de pénétration. Le viol dans le cadre du mariage est interdit et réprimé. Encore aujourd'hui, 50 000 viols seraient perpétrés chaque année à l'encontre des femmes (on ne dénombre que 9 000 viols déclarés officiellement).

LES MUTILATIONS SEXUELLES

Elles sont considérées comme un crime par le Code pénal. Depuis 1981, il punit toute forme de mutilation sur des mineurs de moins de 15 ans, qu'elle ait lieu en France ou à l'étranger. De nombreux parents ont déjà été traduits en justice et condamnés. En cas de forte risque d'excision, les particuliers ou professionnels qui n'auraient pas prévenu la justice risquent une condamnation pour non assistance à personne en danger. Une excision doit être signalée, même par des personnes soumises au secret professionnel, qui ne sont alors relevées.